



## **Salaires minimums par (sous-)commission paritaire**

### **Commission paritaire 3190000: établissements et services d'éducation et d'hébergement**

Situation au 14/10/2021 (Dernière adaptation 26/02/2015)

Voir Sous-secteurs 3190001, 3190002 et 3190099 et les sous-comités 3190100 et 3190200.

Le document concernant le champ de compétence est consultable [ici](#).